

ÉCOLES CIMPA 2022 APPEL À PROJETS

L'organisation d'écoles de recherche dans les pays en développement est l'activité historique du CIMPA. Elle vise à favoriser la recherche en mathématiques dans les zones défavorisées dans lesquelles il y a une volonté forte de développer les mathématiques et où un projet de recherche est viable. Chaque École CIMPA propose une introduction à un sujet de recherche actif en mathématiques et s'adresse en tout premier lieu aux étudiant·es et enseignant·es-chercheur·es issu·es de pays en développement auquel·les l'essentiel du financement accordé par le CIMPA est consacré.

Les écoles doivent être perçues par les organisatrices et organisateurs comme un outil de développement et de promotion de la recherche dans une zone sur le long terme. En particulier, toute volonté d'inscrire l'École dans un **projet à long terme avec un impact local**, impliquant, en amont ou en aval, d'autres actions du CIMPA (Cours CIMPA, Écoles en partenariat, CIMPA Fellowships) ou tirant partie d'autres ressources (cours en ligne, accords universitaires, gouvernementaux ou liens avec le privé) sera fortement soutenue.

L'appel à projets pour les Écoles CIMPA 2022 est ouvert, **les projets sont à soumettre avant le 18 septembre 2020**. La sélection des projets sera effectuée à la fin janvier 2021.

Lors du montage de votre dossier, il est **fortement conseillé d'entrer en contact avec un·e des responsables scientifiques** de la zone géographique concernée. Outre des idées, des contacts, le ou la responsable vous permettra de vérifier que vous vous conformez aux critères ci-dessous.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet d'École CIMPA doit être porté conjointement par deux coordinateurs administratifs et scientifiques, l'un·e "local·e" l'autre "extérieur·e" :

- la personne locale doit être en **poste universitaire ou de recherche dans le pays où se tient l'école** et avoir établi un contact solide avec l'institution prévue pour accueillir l'école ;
- la personne extérieure doit être affiliée à une institution située dans un des pays partenaires du CIMPA au 1^{er} janvier 2021 (Espagne, France, Norvège et Suisse à l'heure actuelle, d'autres pays pourraient rejoindre le CIMPA d'ici le 1^{er} janvier 2021 et deviendront par conséquent éligibles).

Le projet d'École CIMPA doit obligatoirement respecter les critères suivants :

- l'école proposée doit se tenir dans un **environnement académique** (université ou équivalent) situé dans un **pays en développement** ;

- le sujet de l'École CIMPA doit être en lien avec des activités de recherche déjà présentes localement et faire partie d'un **domaine de recherche actif** en mathématiques, que ce soit en mathématiques pures et appliquées ou dans un domaine connexe tel que l'informatique ou la physique théorique ;
- l'École CIMPA, destinée en priorité aux **jeunes mathématicien-nes de la région**, doit rester à un niveau raisonnable, entre pré-doc et post-doc ;
- l'École CIMPA dure généralement deux semaines avec une dizaine de jours d'activités de recherche et propose un programme scientifique **maximisant la participation active** des étudiant-es. Nous souhaitons en effet tirer le meilleur parti pédagogique d'une présence physique des intervenant-es. Des **formules interactives** sont donc à privilégier. Des cours de niveau introductif et avancé (maximum 8) peuvent bien sûr être proposés, en complément ou seuls. Ils doivent alors être nécessairement complétés par plusieurs séances d'exercices ou de travaux pratiques. N'hésitez pas à discuter avec votre responsable scientifique lors du montage du dossier afin de glaner des idées et des conseils. En aucun cas, l'école ne doit s'apparenter à une conférence ou un workshop ;
- le budget de l'école, en termes de recettes et de dépenses, doit être **clairement détaillé**. Le soutien financier du CIMPA **ne doit pas représenter plus du tiers du budget total** de l'École CIMPA. Au moins $\frac{2}{3}$ du soutien financier du CIMPA doit être destiné à la prise en charge des frais de voyage et/ou de séjour des participants CIMPA (voir [CIMPA_CS_INSTR_fr.pdf](#)).
- respecter un **niveau d'implication de chaque genre (femmes et hommes) de 30%** au moins dans les comités scientifiques et d'organisation ainsi que parmi les enseignant-es. Si ce critère ne peut être rempli, il est **impératif d'en justifier les raisons** dans votre dossier, sous peine que celui-ci soit rejeté.

Outre ces critères, il sera apprécié que :

- l'École soit inscrite dans **une réflexion à long terme** sur les actions dans le pays ou la région. À titre d'exemple, l'École peut être combinée avec des Cours CIMPA ou une École en partenariat en amont, ou venir en complément d'une formation de master locale ;
- les coordinateurs/trices cherchent à faire intervenir au maximum des **enseignant-es originaires de la région** ;
- les cours dispensés **soient filmés** après accord des intervenant-es. Le CIMPA se chargera de les mettre en ligne sur la plateforme [carmin.tv](#). Ils pourront être utiles aux personnes qui n'ont pu se rendre à votre événement et servir de base à l'élaboration de futures activités ;
- des **activités complémentaires** soient organisées pendant le séjour. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes : une table-ronde sur les questions de parité en mathématiques, sur les questions d'éthique de publications, etc. Elles peuvent aussi être destinées à d'autres publics, par exemple élèves ou enseignant-es du secondaire afin de leur faire découvrir le monde de la recherche.

De manière générale, le projet d'École CIMPA doit se conformer aux instructions données dans le document [CIMPA_CS_INSTR_fr.pdf](#).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets d'Écoles CIMPA soumis seront évalués selon les critères suivants :

- qualités scientifique et pédagogique du projet ;
- adéquation scientifique entre le projet et le contexte local ;
- impact et suivi du projet au niveau local et régional ;
- solidité et cohérence du budget ;
- implication financière des institutions locales ;
- pourcentage de femmes et d'intervenant-es de la région impliqué-es dans le projet.

FINANCEMENT

Les projets d'Écoles CIMPA retenus bénéficieront d'un soutien financier du CIMPA allant de **8000 à 12000 euros**. Ce financement ne devant pas représenter plus du tiers du budget total, les coordinateurs/trices doivent donc, dès le montage du projet, étudier et solliciter différentes sources possibles de financement locales et internationales pour compléter leur budget (voir le document [CIMPA_CS_FUNSOL_fr.pdf](#)). En outre, le financement du CIMPA ne pourra pas être utilisé pour couvrir les frais de voyage d'intervenants en postes dans des pays développés ; les organisateurs et organisatrices devront donc demander à ces personnes de financer leur trajet sur leurs ressources propres ou de faire appel à [d'autres sources de financement](#).

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET

Les coordinateurs/trices d'un projet doivent télécharger le document [CIMPA_CS_APP_fr.odt](#), le remplir et l'envoyer en pdf à l'adresse indiquée dans le document, accompagné de leurs CV et d'une lettre d'appui de l'institution d'accueil, **avant le 18 septembre 2020**.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DU CIMPA

- Document à compléter et à renvoyer : [CIMPA_CS_APP_fr.odt](#) (une version tex peut aussi être utilisée [CIMPA_CS_APP_fr.tex](#))
- Version pdf de l'appel à projets : [CIMPA_CALL_CS_2022_fr.pdf](#)
- Instructions à suivre pour remplir le document : [CIMPA_CS_INSTR_fr.pdf](#)
- Sources possibles de financement : [CIMPA_CS_FUNSOL_fr.pdf](#)
- Exemple de projet de recherche soumis précédemment : [CIMPA_CS_APP_EX_fr.pdf](#)